

Deuxième semestre 2023

JOURNAL DES RELAIS PETITE ENFANCE



RPE « A petits pas et A grands pas »

Pôle Petite Enfance Françoise Dolto

1 rue Alphonse Daudet - 24100 Bergerac

GRANDIR EN CULTURE



Au cours du 1er semestre 2023, des enfants accueillis chez les assistantes maternelles ont participé à des ateliers «à la manière de... », inspirés par différentes œuvres picturales et également par du spectacle vivant. Des visites au musée numérique de Bergerac et une expo au Centre Social Germaine Tillon ont clôturé ce parcours d'animation.

Projet partenarial : RPE / Centre Social / Micro-Folie

Ces projets communs sont basés sur la certitude partagée que l'art est profondément lié au monde de l'enfance et constitue un extraordinaire support d'accompagnement de la relation triangulaire enfant parents professionnelles.

Et comme le rappelle Danielle Rapoport, psychologue clinicienne, « la bien-traitance des professionnelles de l'enfance passe par le fait de sortir des routines obligatoires et par l'ouverture à la culture».

Image issue du kit de santé culturelle, conçue par Sophie Marinopoulos pour le ministère de la Culture—Graphisme Clémence Passot.

Sources : Ministère de la Culture; Article CAIRN : Art et petite enfance

« **La période d'adaptation** est un moment privilégié pour se rencontrer, elle nécessite un travail pour que chacun trouve sa place. C'est un ensemble de moments très particuliers où parents et enfant apprennent à vivre le temps d'une journée éloignés l'un de l'autre. De nouveaux repères seront trouvés auprès de l'assistante maternelle qui va prendre en charge l'enfant. »

Christine Schuhl, Métiers de la Petite Enfance, juin 2005.

Essentielle pour débiter un accueil serein, la période de familiarisation correspond à des moments de rencontres, d'observation, de mise en confiance, d'échanges et de mise en place de règles de fonctionnement réciproques.

Souvent étalée sur une quinzaine de jours, cette période, prévue au contrat et rémunérée, doit être progressive, de quelques heures à quelques demi-journées afin de permettre à l'enfant de s'habituer en douceur à ce nouvel environnement.

Etape importante et vivement recommandée pour l'enfant, ses parents et l'assistante maternelle.

Le petit + : Charte pour un projet d'accueil commun - Disponible au RPE



◆ ASSISTANTES MATERNELLES TARIFS EN VIGUEUR AU 1ER MAI 2023

Le salaire horaire brut ne peut être inférieur à :

- 0,281 fois le SMIC horaire brut (**3,24 € brut au 1^{er} mai 2023**) ; **OU** au salaire minimum conventionnel (**3,36 € brut au 1^{er} mai 2023**). Ce montant peut être majoré de 4% si l'assistant maternel est titulaire du titre « Assistant maternel – garde d'enfants » : **3,49 € brut, soit 2,73 € net (2,68 € net pour l'Alsace/Moselle)** ; ce titre s'obtient par le Plan de formation, le CPF et la VAE. Pour plus d'information : [Professionnalisation, VAE, Formation continue – IPERIA](#)

La solution la plus avantageuse pour le salarié sera retenue.

◆ GARDES A DOMICILE TARIFS EN VIGUEUR AU 1ER MAI 2023

- SMIC brut : **11,52 € au 1^{er} mai 2023** ;

OU du salaire minimum conventionnel : **11,69 € brut au 1^{er} mai 2023**. Ce montant peut être majoré de 4% si la garde d'enfants à domicile est titulaire d'une certification professionnelle de branche : **12,16 € brut, soit 9,50 € net (9,34 € net pour l'Alsace/Moselle)** ; ces certifications s'obtiennent par le Plan de formation, le CPF et la VAE. Pour plus d'information : [Professionnalisation, VAE, Formation continue – IPERIA](#)

La solution la plus avantageuse pour le salarié sera retenue.



◆ **Comment calculer le salaire en Brut/en Net ? Quelle est la différence ?**

Le salaire brut correspond au montant **sans qu'aucun prélèvement n'ait encore été imputé sur cette somme**. C'est-à-dire avant le prélèvement de toute forme de cotisation ou contribution sociale.

Le salaire net est la somme **après prélèvement des cotisations ou contributions sociales**.

Pour passer du Brut au Net (ou inversement), il existe un simulateur sur le site de Pajemploi.

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajeweb/simubrut1.jsp>

◆ **Le SMIC augmente, l'AM souhaite obtenir cette augmentation, les parents doivent-ils obligatoirement l'appliquer ?**

NON. Seul le minimum horaire des AM est indexé sur le SMIC (ou la convention selon le plus favorable).

Si la salariée n'est pas au tarif minimum, le parent employeur n'est pas obligé d'augmenter le tarif horaire.

◆ **Le Parent employeur veut baisser le salaire (Moins de besoin d'accueil). L'AM peut-elle refuser cette diminution ?**

OUI. Si le besoin d'accueil du parent diminue, il propose un avenant. L'AM peut l'accepter, le refuser, ou le renégocier afin de trouver un consensus. Si elle le refuse, le parent employeur maintient le salaire convenu au contrat ou la licencie.

NB : à l'inverse, si c'est l'AM qui est à l'origine de la proposition d'avenant pour modifier une des clauses du contrat, le parent peut également accepter ou refuser. Dans ce cas, c'est l'AM qui devra démissionner.

◆ **L'AM peut-elle calculer le montant de ses congés si le parent employeur ne comprend pas ?**

NON. C'est bien le parent qui est employeur ! Il est vrai que l'AM a plus l'habitude et parfois plus de connaissances sur ce type de contrat, mais il ne faut pas inverser les rôles. L'AM pourra sûrement aider ou expliquer, mais le parent employeur ne doit pas hésiter aussi à se faire accompagner par des services à disposition (**Relais Petite Enfance, Pajemploi, DREETS, etc...**).

PROJETS EN PHOTOS



Chèvrerie Ribagnac



Jardin du cœur



Asso « Jeux déambule »



Ludothèque Bergerac itinérante



Journée « Place aux jeunes »

PROJETS EN PHOTOS



Balade poneys

Micro-folie Bergerac

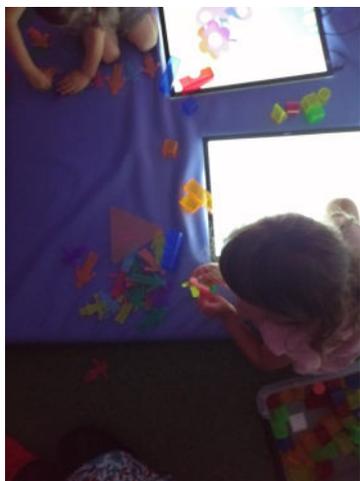


EXPO : œuvres réalisées par les enfants « A la manière de .. »



Ma première séance (diffusion de Courts Métrage d'animation) - Auditorium

PROJETS EN PHOTOS



Snoezelen Asso « Pitchouns et Grands »



Eveil corporel Sarah Soulet



**Ateliers transvasement Centre social
Germaine Tillon**



Chevalier Braille Asso « Histoire de jouer »

Quelques dates à retenir dernier trimestre 2023 :

- ◆ **Réunion de rentrée** : Mardi 19 septembre 19h30 PPE Bergerac
- ◆ **Journées Européennes de la transition écologique** : 26 septembre Centre hospitalier Bergerac 10h00 (tout le programme sur le padlet ou sur le site de l'hôpital)
- ◆ **Ludothèque** de 9h45 à 11h30 :

mercredi 27 septembre (Parc Fonclar Prignonrieux)

- ◆ **Centre Social Germaine Tillion : 10h00-11h30**

Lundi 9 octobre : Bébés lecteurs

Lundi 11 décembre : Bébés lecteurs

vendredi 6 octobre : land 'art avec les arts à souhaits (semaine de la fraternité)

vendredi 10 novembre : Motricité

- ◆ **Spectacle**

Jeudi 7 décembre: « La pire pirate de tout l'étang »- E.Roux/ S.Nicolet- QSalle Cyrano-rue du Bois Sacré - Bergerac -10h00

- ◆ **Echanges autour des pratiques professionnelles avec Marion Perrin (Institut King Juliane) : 19H30-21H00**

Mardi 10 octobre— mardi 21 novembre PPE BERGERAC

Retrouvez toute l'actualité des Relais et les ateliers d'éveil réguliers sur votre secteur via le Padlet :

<https://padlet.com/ramcab/yityc61fvnx90uw2>

♦ FORMATIONS

Recyclage SST :

Samedi 2 et 9 décembre PPE Bergerac (Inscription auprès du Greta)

Retrouvez toutes les formations proposées par les organismes de Formation sur le Padlet.

Inscription auprès du Greta :

05.53.02.17.69

nathalie.jabot@greta-cfa-aquitaine.fr



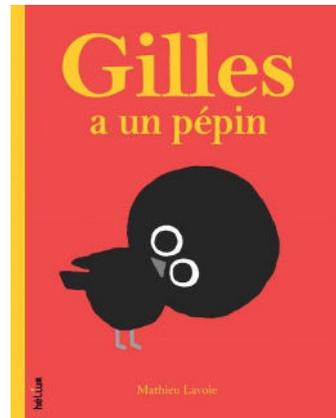


Observer
et accompagner autrement
le développement
psychomoteur



Morgane Le Peintre : «Observer et accompagner autrement le développement psychomoteur » Cet ouvrage propose un support d'observation et d'accompagnement de l'enfant de 0 à 3 ans sur le chemin de son développement psychomoteur sous forme notamment d'une grille utilisable par tous et pour tous. Cette grille se nomme G05P.

Mathieu Lavoie - « Gilles a un pépin »- Qu'est-ce qui est tombé de l'arbre ? Un œuf. Et qu'est-ce qui est sorti de l'œuf ?... *Gilles* ! Mais qu'est-ce qui va arriver à *Gilles* ?



Lucie Felix :

« La promenade de petit Bonhomme »

Voici un livre dont le personnage est votre main. Faites avancer votre petit bonhomme dans le paysage qui défile sur les pages.



**Des projets, des
idées pour l'année.**

**N'hésitez pas
à contacter
les animatrices
des R.P.E.**

